

Les missions

L'UDAF est une institution reconnue d'utilité publique par l'ordonnance du 3 Mars 1945. Ses missions, inscrites dans le Code de l'action sociale et des familles sont :

- **Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial** et proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles
- **Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles du département.** L'UDAF désigne ou propose les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, le département, la commune
- **Gérer tout service d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estiment devoir leur confier la charge
- **Exercer devant les juridictions l'action civile** relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.

Pour une politique familiale globale :

**PROMOUVOIR
DÉFENDRE
REPRÉSENTER**

les intérêts de l'ensemble des familles



**Union Départementale des Associations
Familiales des Hautes-Alpes**

Service d'accompagnement des familles

71 bd Pompidou,

Tour de Saint Mens (derrière le FJT)

05 010 Gap Cedex

Tél. : 04.92.51.93.57

Site Internet : www.udaf05.fr

L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

médiation familiale,
entretiens familiaux



**Union
Départementale
des Associations
Familiales
des Hautes-Alpes**

Ne pas jeter sur la voie publique

L'UDAF, le service d'accompagnement des familles

médiation familiale, entretiens familiaux

Pour qui ?

MEDIATION FAMILIALE

La médiation familiale accompagne les personnes en période de crise ou de transition.

- Parents
- Couples
- Grands parents
- Toute personne concernée par un conflit familial, situation de séparation ou de divorce
- Parents dans le cadre d'une procédure de divorce ou d'une requête en matière d'autorité parentale.

ENTRETIENS FAMILIAUX

Les entretiens familiaux s'adressent à toute famille en situation de crise relationnelle ou de difficultés d'éducation (échec scolaire, problèmes d'adolescence, etc).

- les familles sous toutes leurs formes : « nucléaires », recomposées, monoparentales, homoparentales...

Avec qui ?

Les 2 professionnelles du service d'Accompagnement des familles, Médiatrices Familiales diplômées d'état et formées aux entretiens familiaux systémiques.

Uniquement sur rendez-vous à Gap et à Briançon.

Pour quoi faire ?

MEDIATION FAMILIALE

Ce service propose aux personnes qui vivent une séparation conjugale, un conflit ou une situation de rupture, de se rencontrer en présence d'un tiers, le médiateur, afin d'établir un dialogue et rechercher des solutions.

La médiation familiale remplit une mission d'apaisement des conflits parentaux et vise principalement à ce que les parents puissent organiser plus sereinement et ensemble la gestion de l'éducation de leurs enfants.

Les parents peuvent ainsi établir leurs propres accords.

Le service propose :

- D'informer, d'orienter, d'accompagner
- De rétablir la communication entre parents, ou entre parents et grands-parents.
- De faciliter la prise de décisions
- D'organiser au mieux la vie des enfants
- D'élaborer des accords qui pourront être homologués par la justice

ENTRETIENS FAMILIAUX

Les entretiens familiaux permettent, grâce à la mobilisation de toute la famille :

- D'avoir une vision commune des problèmes,
- D'écouter les ressentis et les besoins de chacun
- De mettre en valeur les compétences parentales
- De permettre à chacun de retrouver sa place et son rôle dans la famille.

Comment ?

MEDIATION FAMILIALE

Il s'agit d'entretiens en présence d'un tiers, médiateur familial diplômé d'état, indépendant, tenu à l'impartialité et à la confidentialité. Les médiatrices familiales favorisent la communication, l'expression de chacun et l'écoute de l'autre. Le service peut être sollicité à n'importe quel moment d'une situation conflictuelle.

Le premier rendez-vous permet une prise de contact et consiste à s'informer et se mettre d'accord sur les entretiens qui suivront.

Coût des entretiens à partir de 2€ et en fonction des revenus (barème établi par la CAF).

ENTRETIENS FAMILIAUX

Il s'agit d'entretiens réunissant l'ensemble des membres de la famille.

Ces entretiens sont menés par 2 professionnelles formées aux entretiens familiaux systémiques et tenues à la confidentialité.

Grâce à des techniques de communication, la famille explore ses difficultés et ses ressources afin de créer de nouveaux modes de fonctionnement.

Le premier rendez-vous permet la clarification des attentes de chacun et d'informer sur les modalités de fonctionnement (fréquence, coût, durée...)

Pour prendre contact :

04 92 51 93 57

Retrouvez les missions et les services de l'UDAF sur notre site Internet www.udaf05.fr